

Glossaire

TOUT AFFICHER

0-9

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

DÉFINITION

Délégataire

C'est l'exploitant du réseau de transport signataire du contrat de délégation de service public de transport collectif.

DÉFINITION

Délégation de service public (DSP)

Contrat par lequel les pouvoirs publics cèdent à une entreprise privée l'exploitation d'un service public.

DÉFINITION

Déplacement

Unité de mesure de la mobilité quotidienne. Un déplacement est caractérisé par une origine et une destination, un motif (école, achats, travail, etc.), une durée, un ou plusieurs mode(s) de transport. Un aller-retour vaut deux déplacements.

DÉFINITION

Déplacement combiné ou intermodal

Déplacement utilisant successivement plusieurs modes de transport différents, par exemple le bus et le RER.

DÉFINITION

Déplacement Multimodal

Utilisation par un usager de plusieurs modes de transport dans le temps mais pas au cours d'un même déplacement (dans ce cas on parle d'intermodalité).

DÉFINITION

Dépôt (centre de maintenance)

Point de remisage du matériel et d'attachement du personnel. Le dépôt représente une unité chargée de l'exploitation et de la gestion d'un certain nombre de lignes. Il dispose de moyens en personnel et matériel qui lui sont propres.

DÉFINITION

Dessertes de ville

Locaux de déchargement et de chargement des véhicules de livraisons communs à plusieurs commerçants, artisans ou entreprises d'un même quartier.

DÉFINITION

Deux Roues

Ce sont les motos, scooters, mobylettes et les vélos.

DÉFINITION

Développement durable

C'est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. Le principe consiste à développer ses activités en tenant compte de leurs impacts à court, moyen et long termes sur l'environnement, les conditions sociales et l'éthique et ce, au niveau mondial.

ACRONYME

Double sens cyclable

Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles.
